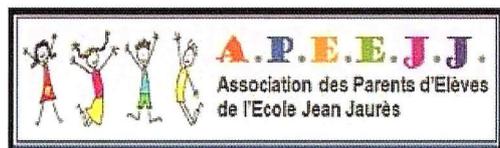




PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

VILLE DE GERZAT  Ville
de Gerzat



SOMMAIRE

Edito	2
Préambule	3
Les Objectifs stratégiques du PEDT 2021-2024	4
Le Pilotage du Projet – Comités de Pilotage , Technique et Groupes de travail, des instances engagées	6
Contexte Gerzat, terre de Limagne	9
L'Education, fondement du PEDT	12
Pôle Petite Enfance	13
Enfance - Jeunesse, de l'école au Collège	18
Le Service Municipal Enfance-Jeunesse – SMEJ	20
2022 – Un projet pour les jeunes	26
Le Service Municipal de Restauration, un service qui s'engage	28
Multisports le mercredi, une action complémentaire	30
Education Nationale et Gerzat, des Partenaires	31
Le service des ATSEM, des agents essentiels à la vie de l'école	34
Gerzat renouvelle son Plan Mercredi	36
Le Conseil Municipal Jeunes, une instance citoyenne avec pleins de projets pour sa Ville	40
L'évaluation, une étape essentielle	43

Edito



Au travers du Projet Educatif de Territoire, **Grandir et Bien Vivre à Gerzat**, la Ville s'engage pour accompagner les familles, aider chaque enfant à se construire pour devenir un citoyen engagé, épanoui, libre de penser.

Le projet éducatif de territoire - PEDT- permet de donner du sens et une cohérence à l'ensemble de l'action éducative que nous menons.

En 2018, un PEDT s'est construit et après une évaluation encourageante, nous ouvrons une seconde page de notre politique avec, le souhait de nouvelles actions, impliquant davantage encore les sources vives du territoire.

Nous avons commencé une concertation avec l'ensemble de nos partenaires éducatifs (directeurs d'écoles et enseignants, parents d'élèves élus et associations de parents, associations culturelles et sportives, animateurs de nos différentes structures, enfants et jeunes, CAF, DDCS, PMI, Inspection Académique) à travers des échanges qui nous permettent aujourd'hui de tracer les grandes lignes de notre projet 2021-2024.

En lien avec les évolutions de notre société, nous souhaitons que notre politique éducative soit lisible auprès des familles et habitants de Gerzat, car nous œuvrons pour l'avenir.

Éduquer ensemble, pour vivre ensemble, c'est le sens de notre engagement pour les enfants Gerzatois.

Permettre que chaque enfant puisse apprendre dans de bonnes conditions, mais aussi grandir, s'épanouir, découvrir, agir dans sa ville, est pour nous une priorité.

Nos échanges ont permis de mettre en lumière des chantiers à conduire pour offrir à chaque enfant un parcours adapté à ses besoins.

Le projet éducatif de territoire s'appuie sur huit axes majeurs :

- Développer la capacité d'accueil et maintenir une offre diversifiée des structures petite enfance.
- Veiller à la continuité éducative entre les temps scolaires/péri et extrascolaires.
- Associer les jeunes à la vie de la commune – favoriser la participation en renouvelant le Conseil Municipal Jeunes.
- Offrir un lieu adapté et réservé aux adolescents et accompagner les jeunes dans leurs initiatives.
- Favoriser les circuits courts et locaux en matière de restauration.
- Poursuivre une politique éco-responsable.
- Continuer à développer des liens intergénérationnels.
- Inscrire la Ville aux labels « Ville Amie des Enfants » et « Ecolo crèche ».
- Poursuivre l'entretien, la rénovation et l'équipement numérique dans les écoles.

Ce nouveau document cadre prendra toute sa valeur au fil du temps, dans ses applications concrètes pour l'intérêt des enfants et favorisera les relations entre tous les partenaires éducatifs.

 Le Maire,
Serge PICHOT

Adjointe
Enfance et la Jeunesse,
Sylvie VIEIRA DI NALLO

Déleguée
Petite Enfance,
Véronique GRENIER

Préambule

La carte d'identité du projet

Porteur du projet : Mairie de GERZAT
Adresse : Place de la Liberté 63 360 GERZAT

Date du PEDT : 2021/2024

Référents du projet	Fonction	Téléphone	Adresse électronique
Monsieur Serge PICHOT	Maire de Gerzat		monsieur.le.maire@ville-gerzat.fr
Madame Sylvie VIEIRA DI NALLO	Elue à l'Enfance et la Jeunesse	04 73 25 00 14	s.dinallo@ville-gerzat.fr
Référent technique du projet	Fonction	Téléphone	Adresse électronique
Madame Stéphanie LEBLAIN	Coordinatrice Enfance Jeunesse	04 73 27 85 06	s.leblain@ville-gerzat.fr

Les obligations réglementaires

Le projet éducatif territorial est prévu par la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, et par le décret n° 2013-707 du 2 août 2013.

Le principe

Le Projet Educatif de Territoire formalise une démarche permettant de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs

Des valeurs partagées

Ensemble, enfants, partenaires institutionnels, associations, familles et services de la Ville se mobilisent autour de ce projet.

Ce projet est le symbole d'un engagement.

Il s'adresse à tous les Gerzatois, enfants et jeunes qui vivent sur notre territoire. Il propose un socle de valeurs partagées.

L'esprit de ce projet

Le Projet Educatif de Territoire est le fruit d'un travail collaboratif et participatif. Il se veut être un texte fondateur pour l'ensemble des projets en direction des enfants et jeunes Gerzatois. Il se réfère aux valeurs et objectifs de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant de 1989.



Les Objectifs Stratégiques du PEDT 2021-2024

La finalité de ce projet est de promouvoir et de réfléchir à l'intérêt d'une éducation globale pour les enfants, de manière concertée dans le respect de la laïcité, des valeurs de la République et des Droits de l'Enfant.

1 Favoriser la réussite éducative et le bien vivre à Gerzat en réduisant les inégalités, en valorisant les enfants et les jeunes.

- En prenant en compte le rythme et les besoins et attentes des enfants
- En prenant en compte la notion de bienveillance
- En définissant avec les co-éducateurs du territoire la notion du « vivre ensemble » - Favoriser et valoriser la Co-éducation
- En favorisant la participation des enfants et des jeunes à la vie de la cité et l'accompagnement à l'engagement citoyen,
- En développant des actions de prévention en direction des jeunes,
- En respectant la notion de développement durable dans le cadre des actions mises en place,
- En créant du lien entre les générations.
- Favoriser les apprentissages pour l'ensemble des temps de l'enfant
- Développer l'inclusion numérique

2 Renforcer une articulation cohérente entre les différents temps de l'enfant et favoriser la continuité éducative.

- En tenant compte du rythme, des besoins et des attentes des enfants et des jeunes.
- En permettant aux tous petits, enfants et jeunes d'accéder à l'autonomie en les rendant acteurs de leur loisirs, projets,
- En maintenant la qualité et en développant les équipements,
- En veillant à la qualification des intervenants.

3 Favoriser l'accessibilité aux Services des enfants en situation de handicap et continuer à s'appuyer sur les dispositifs institutionnels et/ou associatifs.

- En favorisant le travail de proximité entre le Pôle Petite Enfance et le pôle Enfance Jeunesse de la Ville - Entre les pôles et l'école pour accompagner les enfants et leur famille.
- En formant les professionnels,
- En tenant compte du dispositif CAF d'accompagnement des structures petite enfance dans l'accueil des enfants porteurs de handicap.
- En tenant compte du dispositif d'Accompagnement du Handicap vers les Loisirs Intégrés et Réguliers (DAHLIR).



4 Entretien la communication et la cohésion entre les partenaires (Familles- Partenaires Institutionnels – Associations-Ville)

- En entretenant les liens entre les membres du réseau de partenaires sur le territoire, associatif, institutionnel...
- En continuant à favoriser le lien avec les familles en renforçant les temps d'échanges,
- En continuant à mobiliser les moyens de la collectivité par le biais d'un travail transversal entre les services de la Ville (Culture, Sport, Environnement, Restauration...)

5 Renforcer les partenariats sur le territoire, pour garantir la continuité et la complémentarité de l'offre éducative via le « Plan Mercredi »

- En favorisant l'accès à la culture, au sport, aux découvertes scientifiques et à la citoyenneté, aux activités prenant en compte la notion de développement durable et ce, sur tous les temps d'accueil de l'enfant.
- En proposant des animations en transversalité avec les autres services de la Ville et les associations.

6 Développer un système de suivi et d'évaluation pertinents des dispositifs et projets pour favoriser les améliorations des actions et des projets.

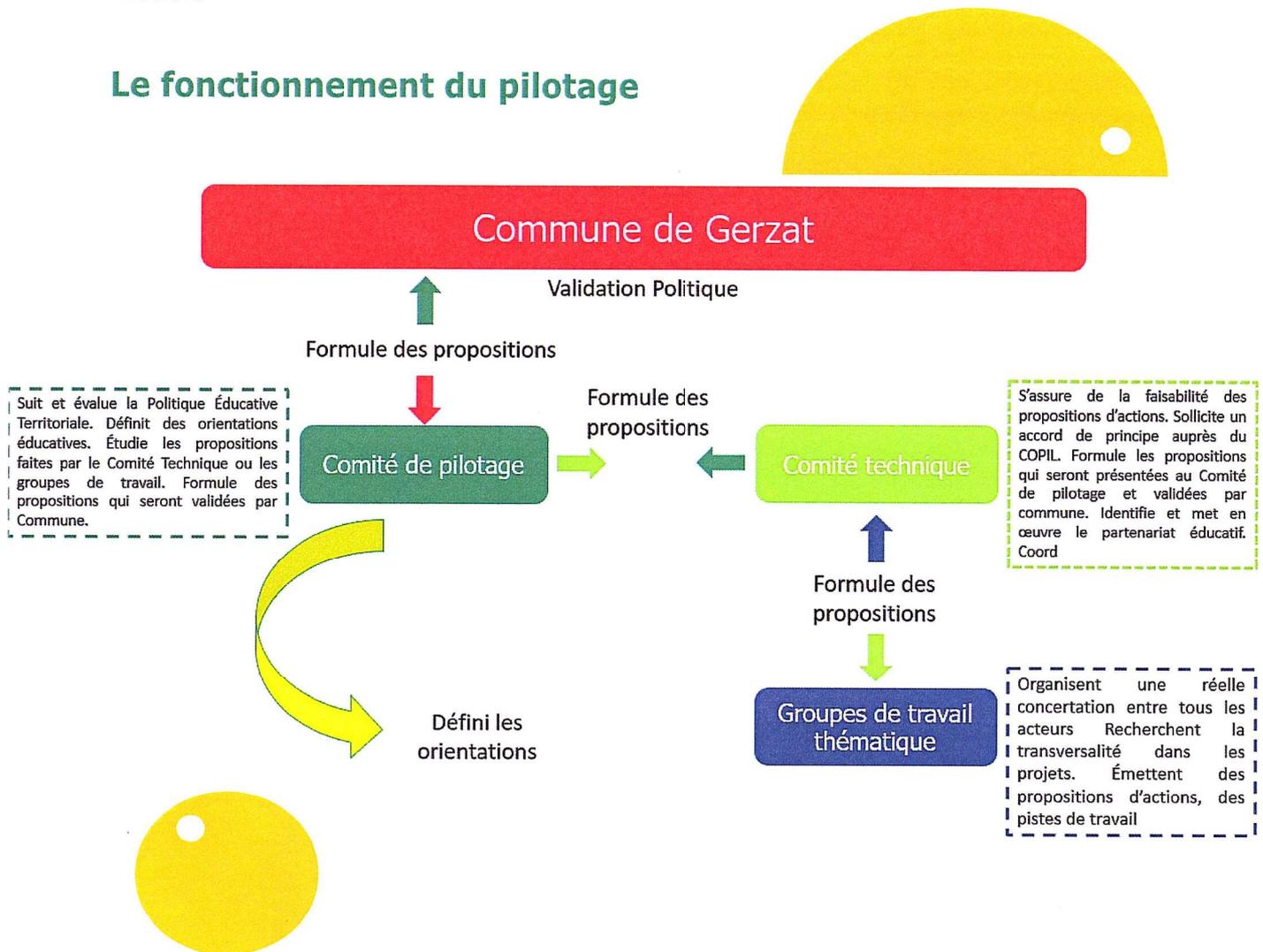
- En réactualisant le diagnostic de territoire,
- En organisant des groupes de travail pour nous permettre de répondre aux objectifs du PEDT en matière de projet et d'évaluation,
- En renforçant la qualification et la professionnalisation des agents de la Ville.

ensemble
Enfants Communication
inclusion
vivre les
Famille Continuité Territoire Projet
Partenaires
accessibilité
Evaluation

Le Pilotage du Projet – Comités de Pilotage , Technique et Groupes de travail, des instances engagées

Depuis 2018, Un COPIL s'est constitué pour suivre valider les actions et projets inhérents au PEDT. C'est une instance qui réunit les partenaires dont les co-signataires institutionnels comme la CAF, Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports, l'Education Nationale avec l'inspecteur de la circonscription, les directions des écoles..., ainsi que tous les co-éducateurs du territoire, parents et associations. Ce projet s'inscrit dans une démarche de concertation. Il définit les objectifs éducatifs en lien avec les orientations politiques. Il favorise la recherche de **complémentarité** et **cohérence** entre acteurs du **territoire** à partir de **valeurs éducatives partagées**. En fonction des besoins du territoire, des populations, à partir d'un diagnostic il propose, impulse, valide, évalue, réajuste, améliore des **projets communs** (les actions, les axes, ...). Il identifie un processus et s'outille de différents espaces de préparation pour mener à bien cette mission.

Le fonctionnement du pilotage



Les acteurs du pilotage

Comité de pilotage

- Le maire
- Les élus à L'Enfance et la Jeunesse,
- les élus des autres délégations touché par le sujet
- Le référent technique PEDT
- Les responsables de service concernés
- L'Education Nationale et ses différents représentants locaux
- Les parents d'élèves
- Les association
- Les partenaires institutionnels (CAF, DDSCS, PMI)

Comité technique

- Les référents techniques commune, éducation nationale
- Les responsable de services,
- Responsables périscolaire et extra-scolaire
- Les directeurs d'écoles et enseignants

Groupes de travail thématique

- Les responsables et leurs équipes d'animation et référents périscolaire et extrascolaire
- Les intervenants extérieurs
- Les directeurs d'écoles et enseignants.
- Les membres des associations

La Concertation définie dans le cadre du PEDT



Les principales missions du COPIL

- Définir le cadre, les orientations éducatives qui serviront de lignes directrices pour les choix à effectuer en termes de projets à lancer,
- Être force de proposition qui pourront émaner de l'ensemble des participants ,
- Traiter les dysfonctionnements qui ne trouvent pas de résolution,
- Evaluer les actions menées, en définissant les indicateurs d'évaluation,
- Etre un vecteur de communication.

Les principales missions du COTECH

- La mise en place de groupes de travail et de suivi en fonction des objectifs et des thématiques définies
- La tenue du calendrier de projets et des actions répondants aux objectifs.
- Valider les différentes étapes de chaque projet et action
- Impulser et pérenniser une dynamique interne et externe
- Légitimer les actions et projets

Les principales missions des groupes de travail thématiques

- Ils regroupent et mobilisent les personnes se saisissant de l'aspect opérationnel du projet ou de l'action afin de concevoir et le ou la réaliser.
- Il associe les compétences pour produire les actions et projets en les évaluant.



La fréquence du COPIL



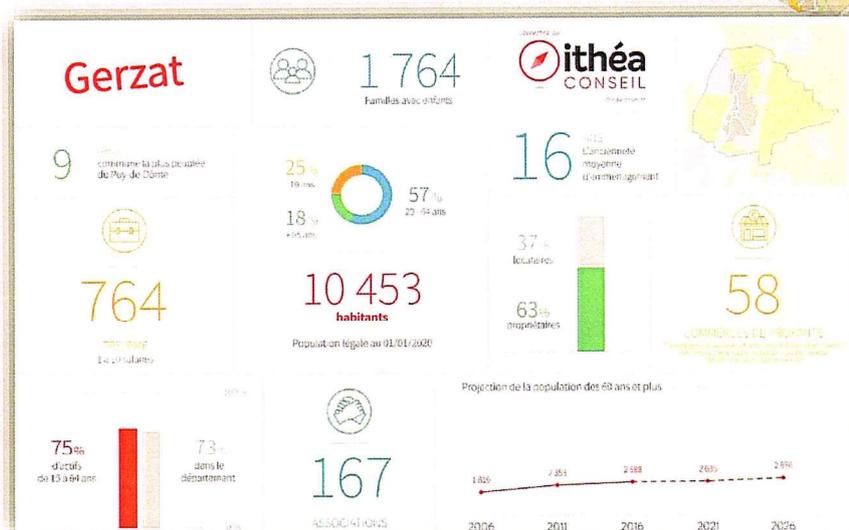
TERRITOIRES **PROJETS**
animateurs **VALEURS**
associations **ENSEIGNANTS**
GERZAT **COHERENCE** **COMMUNS**
parents **ELUS**
ACTEURS
ACTIONS **DIAGNOSTIC** **NATIONALE** **ECOLE**
pilotage
BESOINS **COMPLEMENTARITE**
EDUCATIFS
partenaires
institutions **EDUCATION**
COMMUNE
OBJECTIFS



Contexte Gerzat, terre de Limagne

Gerzat en quelques chiffres

- 1 ère ville du canton.
- 6 ème ville de l'agglomération Clermontoise.
- 9 ème ville du département du Puy-de-Dôme.



Ses infrastructures

Pour les enfants de 0 à 11 ans

Les accueils petite-enfance	Crèche Maison d'assistants maternels Relais Petite Enfance (RPE)
Les Groupes scolaires	Simone Godard Jules Ferry Jean Jaurès
Des lieux d'accueil de loisirs pour les enfants	L'espace Jeunesse et Loisirs L'accueil de Loisirs de Chanat la Mouteyre

Pour les jeunes de 12 à 17 ans

Collège	Collège Anatole France
Lieu d'accueil et d'information pour les 16 à 25	Relai Info Jeunes (RIJ)
A partir de 2022 un Espace Jeunes dans le prolongement de la Médiathèque	



Des espaces dédiés à la Culture

Médiathèque	Centre culturel Alphonse Daudet
Salle de spectacle	Cornillon
Salle des fêtes	Le Galion



Des espaces dédiés à la pratique Sportive

Complexes sportifs	Georges Fustier Marcel Paul
Gymnases et autres infrastructures sportives	Gymnases, Christian Fournier, René Couchard et Joseph Cronier Une salle de danse au centre Alphonse-Daudet Une salle au domaine des Charmes, dédié à la pratique du kick-boxing, du muay-thaï ou du yoga Une salle de musculation Un Dojo Une piste d'aéromodélisme Une piste de BMX



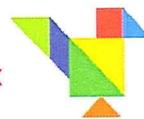
La ville parie et investit dans le sport. Depuis plusieurs années, elle a l'ambition de favoriser la pratique sportive. Aujourd'hui de nombreuses infrastructures sont présentes sur la commune.

La plus importante de ces réalisations est le complexe sportif Georges Fustier, complété par le stade de La Luminerie, les trois gymnases René Couchard, Joseph Cronier et Christian Fournier, la salle de boxe des Charmes, les salles de yoga et de danse au Centre Alphonse Daudet, la salle de gymnastique et de musculation à l'Espace Jeunesse Loisirs, le dojo du complexe sportif Marcel Paul partagé avec le CMCAS-EDF et la piste d'aéromodélisme.

L'ensemble de ces équipements accueille 27 sections sportives permettant à chaque Gerzatois de vibrer pour le sport de son choix.

L'Office Municipal des Sports assure l'animation et le lien entre les clubs .

Espaces verts, parcs et jardins ET un espace remarquable et protégé propices aux découvertes et au plaisir de l'observation.



Espace Vert du Bassin d'Orage de Chantemerle



Les aires de jeux étant sommairement aménagées (un terrain de foot, quelques jeux et bancs), l'endroit est plutôt recommandé pour une pratique sportive ou des activités de détente.

Parc du Galion



Sur une surface d'environ 2 hectares, divers jeux pour les enfants de 2 à 12 ans ont été installés. Devant la scène extérieure située à l'arrivée du Galion a été créé un amphithéâtre, pour l'instant engazonné, afin de pouvoir, à l'occasion, aux beaux jours profiter de concerts ou spectacles en plein air.

Le Marais de Lambre

Ce marais, situé au nord de notre commune (sur 4 hectares), constitue aujourd'hui l'une des rares zones refuges pour la faune et la flore dans ce secteur de la Limagne.

Dès 1995, consciente de l'intérêt de ce site naturel, la LPO Auvergne (Ligue pour la Protection des Oiseaux) avec l'aide de la municipalité, s'est investie dans la restauration d'une zone humide.

Le parc de la Treille



Ouvert en 2005, le parc de la Treille s'étend sur une surface de 12 300 m². La source qui coule en cascade jusqu'au bassin, un phare en surplomb, les jeux d'enfants, le parcours pédagogique pour identifier les nombreuses variétés d'arbres, le jeu des chemins et des changements d'ambiance constituent autant d'éléments d'agrément de ce parc, propices à la découverte, aux promenades pédagogiques ou de détente et au temps calme organisé par les accueils de loisirs.

Le square des Pègues



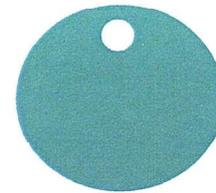
Au cœur de la cité des Pègues, l'entrée du square est située rue du Onze Novembre.

Espace de détente, il est équipé d'un stabilisé pour la pétanque et d'un plateau multisports.



Marais de Lambre, vue Ouest

L'Éducation, fondement du PEDT



Vers l'éducation partagée

Avec le lancement en 2013 de la réflexion sur la Réforme des Rythmes Scolaires, celle-ci ouvre le chemin et la dynamique des Projets Éducatifs Territoriaux.

La Ville de Gerzat s'appuie sur cette notion de mission partagée, de culture partagée entre les acteurs de la communauté éducative.

Par l'organisation de ses structures et la conviction de ses agents, des forces vives du territoire, des institutions, des associations, la Ville souhaite placer l'enfant au cœur de ses préoccupations. Il convient de prendre en compte tous les temps qui rythment sa vie, sa journée ainsi que tous les acteurs éducatifs qui l'accompagnent dans ses apprentissages.

Au cours de leur vie, les enfants et les jeunes reçoivent des formes différentes d'éducation

Le Projet Éducatif de Territoire pose l'éducation comme une responsabilité collective et partagée entre toute la communauté éducative, dont les parents sont les premiers acteurs. Il doit viser une mise en articulation de l'éducation formelle avec les éducations non formelles et informelles qui sont aujourd'hui reconnues comme nécessaires dans les parcours éducatifs.

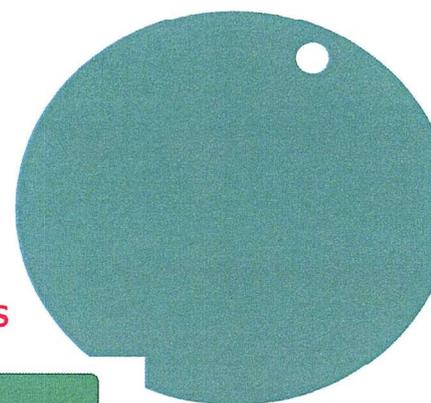
La diversité et la complémentarité de toutes les formes de l'éducation sont essentielles au développement, à l'épanouissement, des enfants et des jeunes ainsi qu'au vivre-ensemble sur le territoire.

Les activités de ces temps de vie doivent concourir à l'éducation de l'enfant en dehors de la sphère familiale.

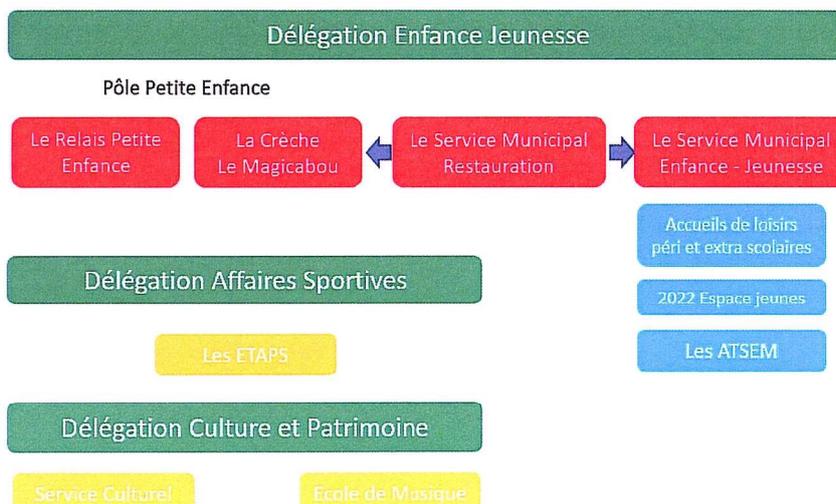
Les publics

Le PEDT 2021-2024 concerne l'ensemble des enfants et des jeunes âgés de 0 à 17 ans fréquentant :
Les structures d'Accueil du Jeune Enfant

- Crèche «Le Magicabou»,
- Le Relais Petite Enfance « Croque Cerise »
- Les maisons d'assistantes maternelles,
- Les groupes scolaires publiques de la Ville:
 - ❖ Jean Jaurès
 - ❖ Jules Ferry
 - ❖ Simone Godard
 - ❖ Le Service Municipal Enfance Jeunesse



L'organigramme des services qui œuvrent pour les 0/17 ans



Pôle Petite Enfance

Trois modes d'accueil

- Chez l'assistant maternel
- En établissement d'accueil du jeune enfant
- En maison d'assistant maternel (MAM)

Les familles peuvent ainsi faire le choix le plus adapté à leurs besoins. Chaque mode d'accueil offre une prise en charge individualisée visant à répondre au mieux aux besoins de chaque enfant

Les services de la ville

Croque Cerise, le Relais Petite Enfance

Croque Cerise est gratuit, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Protection Maternelle et Infantile, sa mission est d'informer et d'orienter :

- Il contribue à la professionnalisation des Assistantes Maternelles.
- Il propose aux parents une liste des assistantes maternelles agréées et les aide dans leurs démarches d'embauche.
- Des ateliers sont proposés aux enfants en compagnie de leur assistant maternel.

Informations et Coordonnées :
Habiba DERRADJ /Christine MARMIER
Tel : 04 73 23 31 78 - Courriel: ram@ville-gerzat.fr
2 Allée ANTHONY BARDIN 63360 Gerzat

Le Magicabou, la crèche.

Fonctionnement

Une équipe de professionnels soutient l'enfant dans son développement physique et psychique. Grâce à une présence attentive et bienveillante, elle l'accompagne sur le chemin de l'autonomie et la vie sociale. Elle veille aussi à sa santé, sa sécurité et son bien-être.

Accueil régulier
Accueil de 30 enfants âgés de
10 semaines à 4 ans.
Horaires d'ouverture
Du lundi au vendredi
de 7h30 à 18h

Accueil occasionnel
Accueil de 10 enfants âgés de
10 semaines à 4 ans
Horaires d'ouverture
Du lundi au vendredi
de 8h45 à 16h45
Fermeture le mercredi

Le projet de la structure

Il s'appuie sur les travaux effectués par Emmi PIKLER, pédiatre, fondatrice de l'institut LOCZY à Budapest. Les principes essentiels de cette approche prennent racine dans une vision globale de l'enfant interdépendant du monde qui l'entoure.

- Reconnaître l'enfant en tant qu'être actif, compétent et capable d'initiative,
- Répondre au besoin d'activité motrice autonome de l'enfant,
- Considérer l'enfant comme un partenaire de soin.

Pour cela, un aménagement de l'espace a été pensé en fonction du niveau de développement des enfants.

Informations et Coordonnées :
LE MAGICABOU, Multi-accueil
Accueil régulier et occasionnel
Tel : 04 73 23 55 42 - Courriel: lemagicabou@ville-gerzat.fr
4 Place Pommerol 63360 Gerzat

Les autres partenaires du territoire œuvrant pour la petite enfance

Les Maisons d'Assistants maternels

Elles accueillent de jeunes enfants dans un logement leur garantissant santé, sécurité et épanouissement.

Fonctionnement

Les structures accueillent simultanément 8 enfants et deux assistantes maternelles agréées par le Conseil Départemental (PMI). Au quotidien, pour assurer la continuité de la vie de l'enfant, le parent doit transmettre, par le biais du cahier de liaison, toutes les informations qui pourront être utiles à l'assistante maternelle (nuit agitée, prise du dernier biberon...). Il en sera de même pour l'assistante maternelle sur le déroulement de la journée (sieste, progrès, humeur, repas...). Les assistantes maternelles proposent pour le bien-être et l'épanouissement de l'enfant des sorties extérieures (RPE, bibliothèque, parcs...).

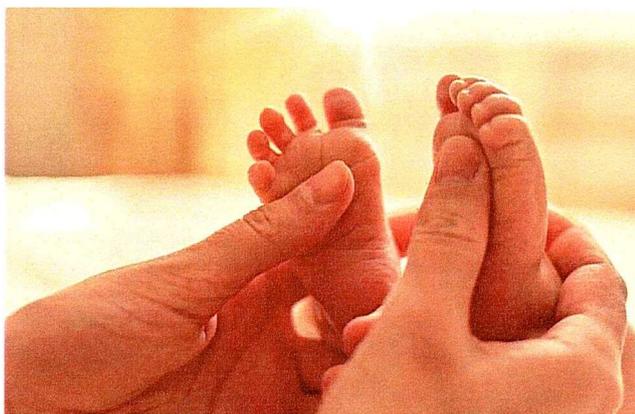
Des objectifs communs de ses modes d'accueil

- Accompagner les enfants dans leur développement psychomoteur et leur éveil pour les amener vers l'autonomie et la vie sociale.
- Veiller à la santé, la sécurité et au bien-être des enfants.

Les Assistants maternels de Gerzat -Accueil à domicile

Fonctionnement

- Ils sont agréés et suivis par la Protection Maternelle Infantile.
- Ils bénéficient d'une formation obligatoire et de la possibilité de se former tout au long de la carrière.
- Ils sont indépendants, employés par les familles.
- Leur capacité d'accueil est entre 1 et 4 enfants simultanément, de 0 à 6 ans.



Leur lien avec le territoire

- Ils ont la possibilité de fréquenter le RPE.
- Ils ont un projet déterminant les modalités d'accueil et éducatives.
- Les assistants maternels de Gerzat sont au nombre de 80 environ.



La Protection Maternelle infantile (PMI)

Le service de protection maternelle et infantile est un service départemental, placé sous l'autorité du président du conseil départemental et chargé d'assurer la protection sanitaire de la mère et de l'enfant. La PMI organise notamment des consultations et des actions médico-sociales de prévention et de suivi en faveur des femmes enceintes, des parents et des enfants de moins de 6 ans, ainsi que des activités de planification familiale et d'éducation familiale.

Ce service joue également un rôle essentiel en matière d'accueil des jeunes enfants :

- Instruction des demandes d'agrément des assistantes maternelles,
- Réalisation d'actions de formation,
- Surveillance et contrôle des assistantes maternelles ainsi que des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans.

Il participe, enfin, aux actions de prévention et de prise en charge des mineurs en danger. Une halte-jeux est organisée dans le cadre de l'action médico-sociale du Conseil général. Elle permet aux parents qui le souhaitent de partager avec leur enfant des temps d'activité.

Tout au long de l'année, le Relais Petite Enfance et la Crèche sont en relation et travaillent ensemble.

Informations et Coordonnées :

Pôle Social
Rez-de-chaussée
4 Place Pommerol 63380 Gerzat

Pour prendre rendez-vous :

Pôle Social : 04 73 23 55 44 (uniquement le mardi)
Antenne PMI Beaumont : 04 73 15 06 70 (les autres jours de la semaine)



Les projets du Relais Petite Enfance « Croque Cerise » en perspectives

2024

Projet Educatif de Territoire
2021

- Projet autour du massage Bébé en partenariat avec le Magicabou
- Projet atour du développement durable et des pratiques des Assistantes maternelles
- Projet autour du corps

Projets structurels



- Conférence animée avec l'association Pikler Loczy
- Projet sur la continuité éducative Services petite enfance et enfance jeunesse avec l'Education Nationale
- Spectacles vivants avec le service culturel de la ville à destination des professionnels et des enfants
- Partenariat avec la médiathèque
- Echanges intergénérationnels

Projets partenaires
internes /externes



- Formation inter-service et Education Nationale sur le thème des compétences psychosociales
- Analyses des pratiques proposées aux assistants maternels tout au long de l'année

Dispositifs



- Le Rendez-vous des illuminations
- Passerelles pour les enfants - Accueil de Loisirs, Relais Petite Enfance, crèche pour favoriser la continuité
- Journée Petite Enfance, Enfance Jeunesse

Les rendez-
vous



Les projets du Magicabou en perspectives

2024

Projet Educatif de Territoire 2021

- Evolution du Projet de service.
- Projet Ecolo crèche
- Projet d'éveil/corps et mouvements.
- Projet d'aménagement de la cour – espace et travail sur l'ombrage.

Projets structurels



- Association Pikler Loczy France / formation du personnel – conférences/soirée – débat.
- Projet pôle petite enfance/enfance jeunesse – école.
- Spectacles vivants pour les enfants du Magicabou.
- Accueil des enfants à la médiathèque
- Echanges intergénérationnels

Projets partenaires
internes /externes



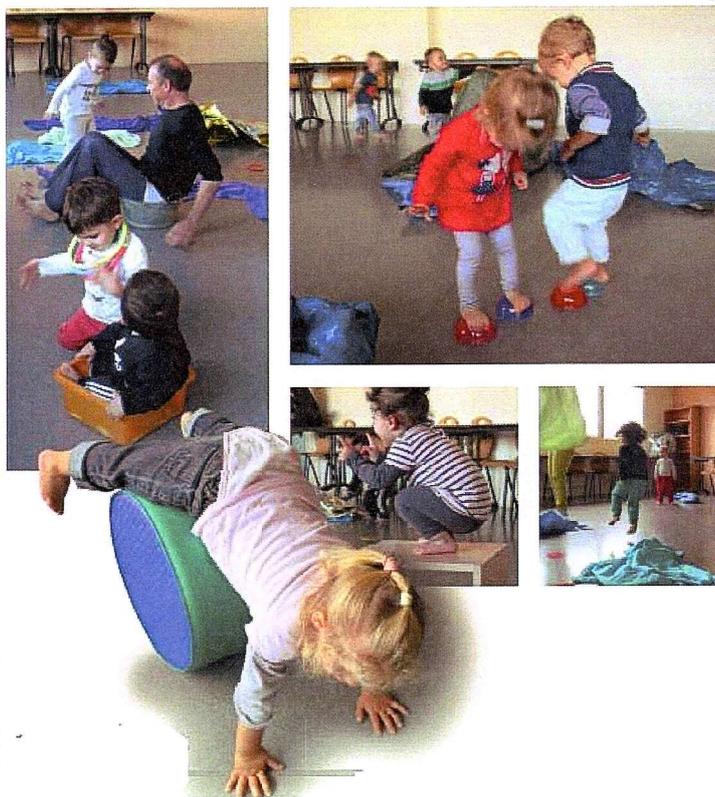
- Dispositif Lire et Faire lire
- Analyses des pratiques
- Formation inter service – IREPS.
- Travail en partenariat avec le service de la PMI – accueil des familles

Dispositifs



- Fête des Illuminations
- Passerelles SMEJ – RPE – SMEJ
- Journée Petite Enfance – Enfance Jeunesse

Les rendez-
vous

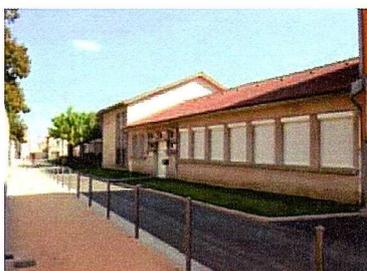


Enfance - Jeunesse, de l'école au Collège

Les écoles de Gerzat



Groupe scolaire Jean Jaurès



Groupe scolaire Simone Godard



Groupe scolaire Jules Ferry

A la rentrée 2021, 943 enfants empruntent le chemin des écoles maternelles et élémentaires publiques de Gerzat.

	Nombre total d'élève
2012-2013	1040
2013-2014	1032
2014-2015	1038
2015-2016	1034
2016-2017	1031
2017-2018	983
2018-2019	932
2019-2020	949
2020-2021	943



	Élèves Maternelle	Élèves Élémentaire	Nombre Total D'élèves
2012-2013	387	653	1040
2013-2014	370	662	1032
2014-2015	370	668	1038
2015-2016	392	642	1034
2016-2017	382	649	1031
2017-2018	362	621	983
2018-2019	341	591	932
2019-2020	342	607	949
2020-2021	335	608	943



	Jean Jaurès	
	maternelle	élémentaire
2017-2018	133	242
2018-2019	120	230
2019-2020	119	221
2020-2021	133	216

	Jules Ferry	
	maternelle	élémentaire
2017-2018	130	227
2018-2019	127	217
2019-2020	136	229
2020-2021	113	222

	Simone Godard	
	maternelle	élémentaire
2017-2018	99	152
2018-2019	94	144
2019-2020	87	157
2020-2021	89	170

Le Collège Anatole France



Informations

Établissement public
Capacité de 717 collégiens
Dispose d'un restaurant self

Collège
Labellisé **E3D**

Classes adaptées

Classe **ULIS** (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire)
Classe **Segpa** (Section d'enseignement général et professionnel adapté)

Enseignement et options

Langues proposées :
LV1 : Anglais, Portugais
LV2 : Allemand, Anglais, Espagnol, Portugais
Autres langues : Grec ancien, Latin



Une démarche Eco-Citoyenne et de Vivre Ensemble

Formation à la citoyenneté : responsabilité, autonomie et développement durable.
Former des éco citoyens.
Favoriser un climat scolaire harmonieux pour le bien être des élèves et des personnels.
Développer le bien être des élèves et des personnels.

DES ACTIONS

- Atelier recyclage
- Gaspillage alimentaire
- Groupe radio Arverne
- Groupe réparation de vélos
- Réalisation de meubles en matériaux recyclés
- Entretien du collège

LE RELAIS INFO JEUNES

Le Relais Info Jeunes (RIJ), structure municipale qui organise des cours de soutien scolaire pour les collégiens et lycéens.
Les cours ont lieu au siège du RIJ au 1^{er} étage du Pôle social, place Pommerol, hors vacances scolaires, suivant le programme ci-dessous :

> Collège :

- Français le lundi : 6^{ème} / 5^{ème} de 17h à 18h et 4^{ème} / 3^{ème} de 18h à 19h
- Mathématiques le mardi : 6^{ème} / 5^{ème} de 17h à 18h et 4^{ème} / 3^{ème} de 18h à 19h
- Anglais le jeudi : 6^{ème} / 5^{ème} de 17h à 18h et 4^{ème} / 3^{ème} de 18h à 19h

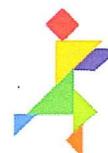
> Lycée :

- Mathématiques le mercredi : 2^{nde} de 14h à 15h et 1^{ère} / terminale de 15h à 18h

Les tarifs varient selon le quotient familial de 3 à 8 € par matière et par mois selon le quotient familial, 13 € pour les non Gerzatois.

>>> Renseignements et inscriptions :

Relais Info Jeunes - Pôle Social, 4 Place Pommerol - Tél. : 04 73 25 80 50
Courriel : relaisinfojeunes@ville-gerzat.fr



Le Service Municipal Enfance-Jeunesse - SMEJ

Un cadre d'accueil structuré et réglementaire

Les accueils extrascolaires et périscolaires municipaux bénéficient de l'agrément de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) ainsi que du soutien de la Caisse d'Allocations Familiales.

Cette organisation permet d'offrir un cadre d'accueil structuré, des taux d'encadrement adaptés et des intervenants diplômés et formés. Garant de la qualité de l'accueil des enfants, le SMEJ s'est structuré autour de 2 pôles éducatifs, extrascolaires et périscolaires.

Courant 2022, un Espace Jeune ouvrira ses portes. Lieu d'accueil, de rencontres, d'échanges, de découvertes et de loisirs, il sera dédié aux adolescents entre 12 et 17 ans.

Son objectif sera de permettre aux jeunes d'être les acteurs de leurs loisirs, de s'investir et d'être à l'initiative de projets.

Des services pour l'enfant au rythme de la semaine de 4 jours

La Ville de Gerzat a adopté en 2018 la semaine de 4 jours avec les mercredis libérés. Les temps scolaires, périscolaires et de loisirs s'organisent comme suit :

Un projet éducatif au service des enfants et des jeunes...

L'éducation des enfants et des jeunes, l'affaire de tous !

La réussite éducative des enfants au travers de l'éducation partagée constitue une priorité pour la Ville de Gerzat.

L'éducation des enfants doit être une ambition reposant sur le lien entre tous les acteurs éducatifs de l'enfance à l'adolescence : parents, enseignants, associations et services municipaux. L'objectif est de construire progressivement un partenariat durable pour définir des projets cohérents, permettre aux enfants, jeunes et à leur famille d'accéder à des services de qualité.

L'éducation doit contribuer non seulement à l'accès aux savoirs fondamentaux de l'enfant et du jeune, mais aussi à son apprentissage de la vie, à sa capacité à se situer et à envisager sa place dans le monde.

L'enjeu du Projet Educatif est de construire un engagement commun, dans le cadre des services proposés aux enfants et jeunes Gerzatois, fondé sur des valeurs partagées autour **de l'égalité, la solidarité, la laïcité et les droits de l'enfant.**

Le SMEJ est pour les familles un service public essentiel que nous souhaitons préserver, évaluer et améliorer.

La santé, le bien-être, l'épanouissement des enfants et des jeunes, c'est aussi l'affaire du Service Municipal Enfance Jeunesse et de ses accueils !

La ville de Gerzat a choisi, lors de la mise en œuvre du **Plan mercredi**, de **valoriser le rôle éducatif des accueils collectifs de mineurs**.

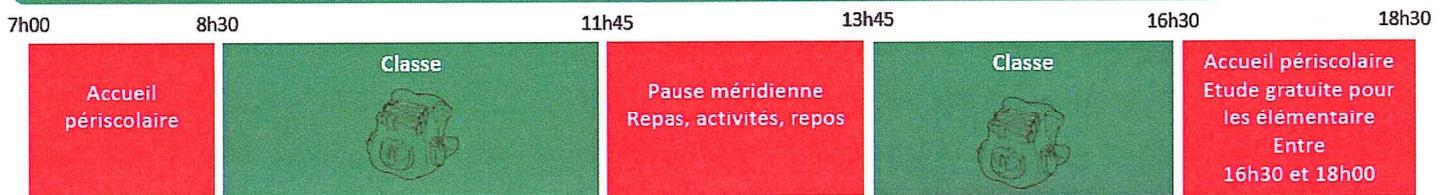
Ils sont aussi des acteurs **favorisant le développement des enfants et des jeunes ; ils leur permettent de s'épanouir, d'agir dans leur quotidien ainsi que dans la construction de leur avenir**.

Cette finalité s'appuie sur les convictions éducatives des professionnels. La connaissance et la **formation des agents de la Ville de Gerzat**.

Des convictions et des valeurs partagées au sein du service

- Favoriser l'autonomie de l'enfant et le développement de la confiance en soi.
- Promouvoir le « bien vivre ensemble » et le développement d'une citoyenneté active.
- Construire des parcours éducatifs cohérents et accessibles à tous pour donner du sens aux apprentissages formels et informels, valoriser les talents, renforcer l'estime de soi et développer une co-éducation inclusive.
- Favoriser la continuité éducative entre les services et les partenaires.
- Favoriser la notion de développement durable autour de nos projets d'animation.
- Créer du lien intergénérationnel en mettant en place des projets.

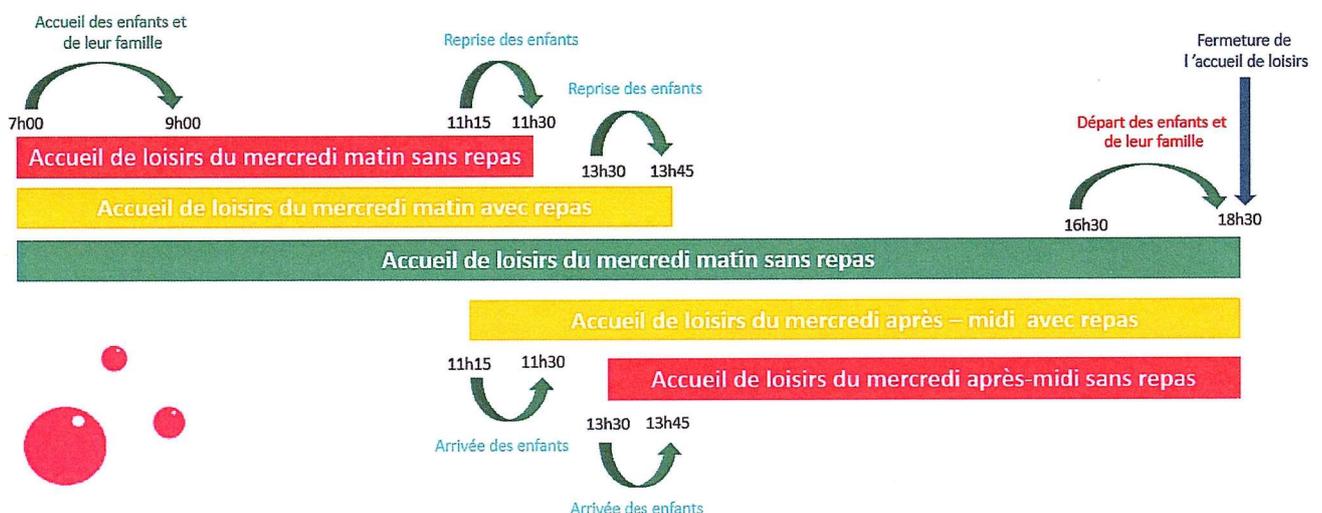
Les accueils périscolaires



Encadré par l'Education Nationale

Encadré par la Mairie de Gerzat

Le mercredi



Continuité de l'organisation des accueils périscolaires

Un référent par école, matin, midi et soir qui garantit la continuité éducative et le lien avec l'école et la famille.

Les Accueils de loisirs périscolaires Matin et Soir

- Un accueil personnalisé et chaleureux
- Le matin, des ateliers calmes, favorisant l'entrée en classe.
- Des intervenants et des projets créant du lien entre les structures de la Ville.
- L'importance du libre choix

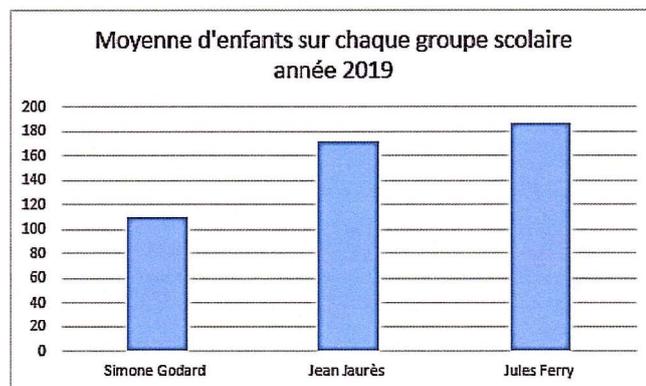
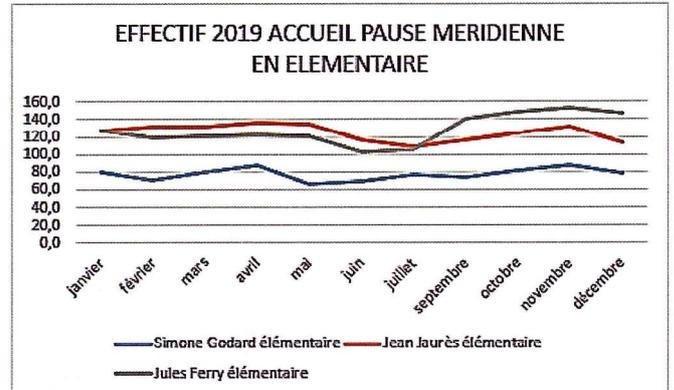
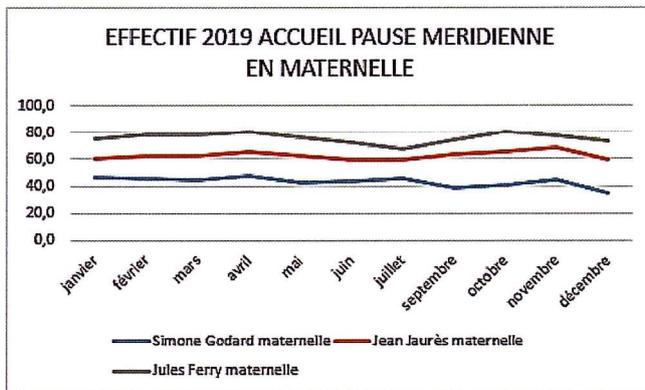
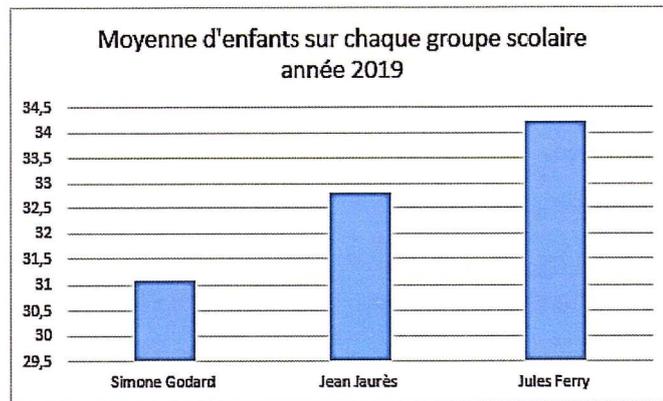
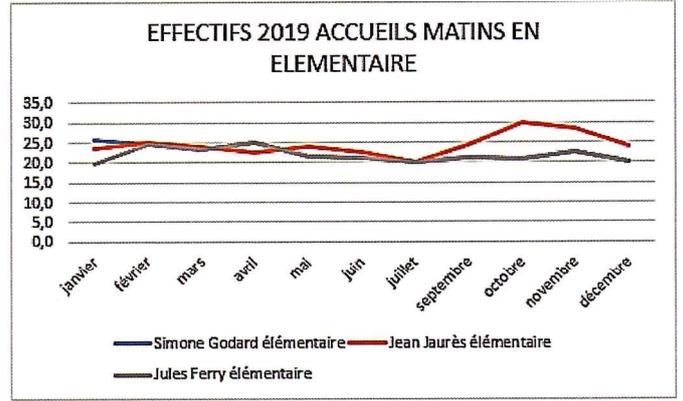
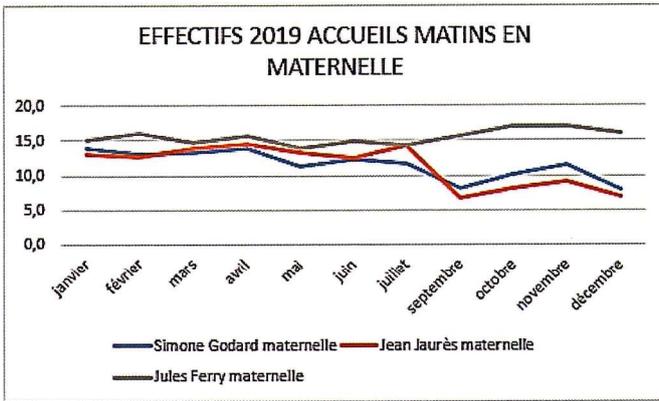
Les Accueil de Loisirs sur la Pause Méridienne

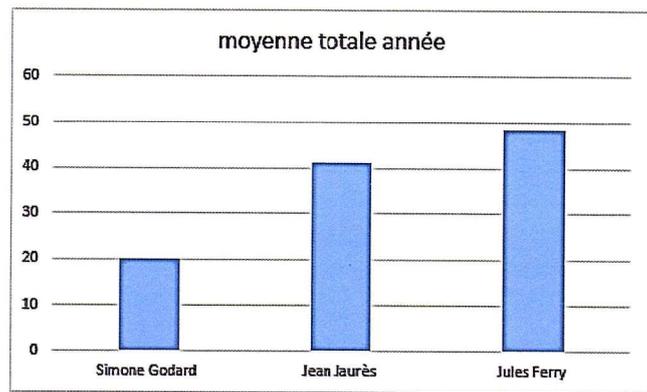
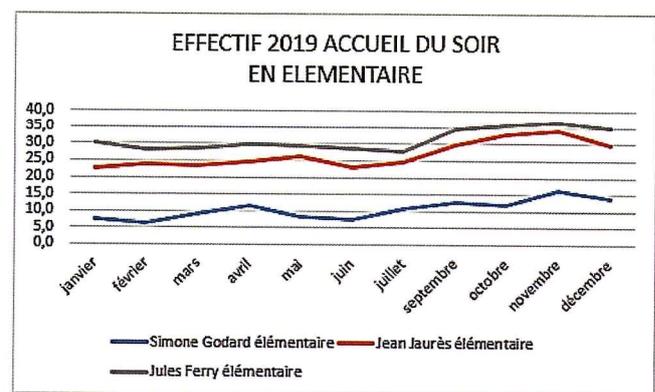
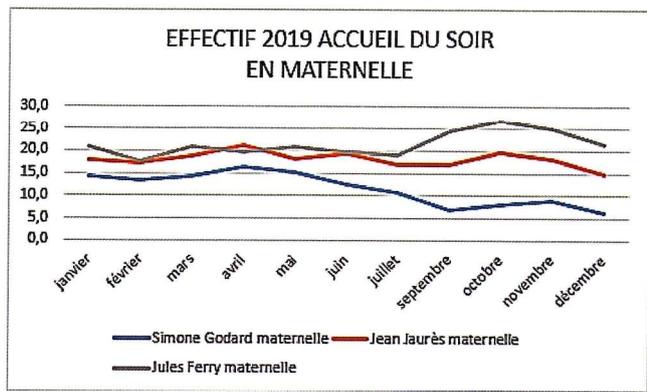
- Une cohésion d'équipe (animateurs, Atsem, agents de restauration).
- Des ateliers formalisés, temps « Bulle », « Récréatif », et des animations organisées par cycle.
- Des espaces dédiés pour prendre en compte la fatigue des enfants.
- Un travail avec les Directeurs d'écoles pour la mutualisation des espaces.
- Des interventions : Yoga, Sophrologie, UNICEF...
- Du lien intergénérationnel par le biais de la correspondance
- Des projets sur l'alimentation, l'hygiène bucco-dentaire.
- Et toujours l'importance du libre choix.

L'accueil du Mercredi

- Un accueil individualisé et personnalisé
- Un travail sur l'aménagement des espaces pour une démarche pédagogique
- La complémentarité avec l'école dans les programmes
- Et toujours l'importance du libre choix.
- Un accompagnement des enfants en situation de handicap avec le Dalhir Favoriser le développement de l'enfant
- Amener l'enfant à découvrir des pratiques variées (activités culturelles et sportives) - Proposer des activités éducatives de qualité - Proposer des activités en cohérence avec le territoire
- Favoriser et améliorer l'accès aux structures de loisirs dans un souci d'équité - Proposer un service répondant aux besoins des familles du territoire et adapter à leurs aspirations
- Favoriser la continuité éducative

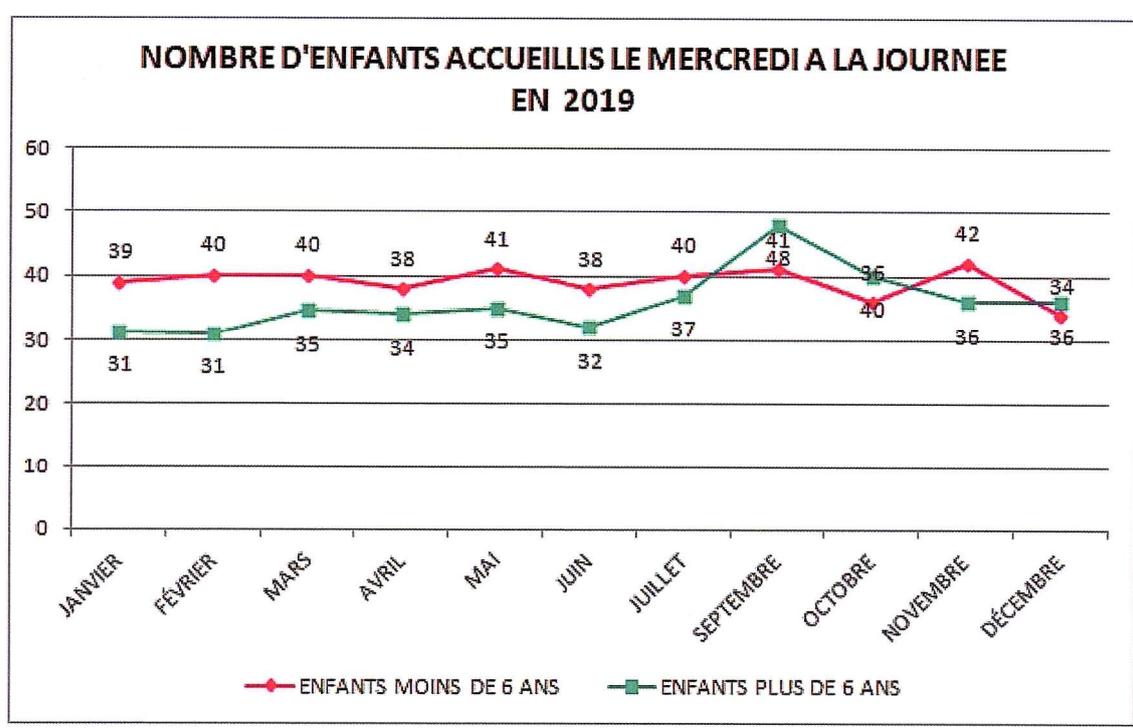
Matin, Midi et Soir en Péricolaire, quelques chiffres



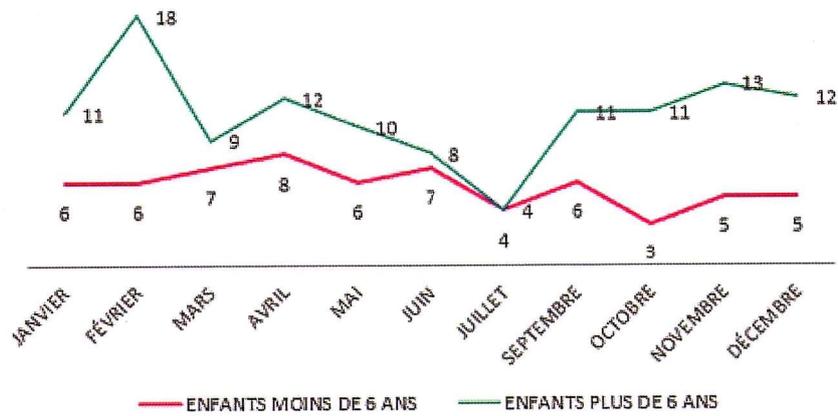


Le Mercredi en quelques chiffres

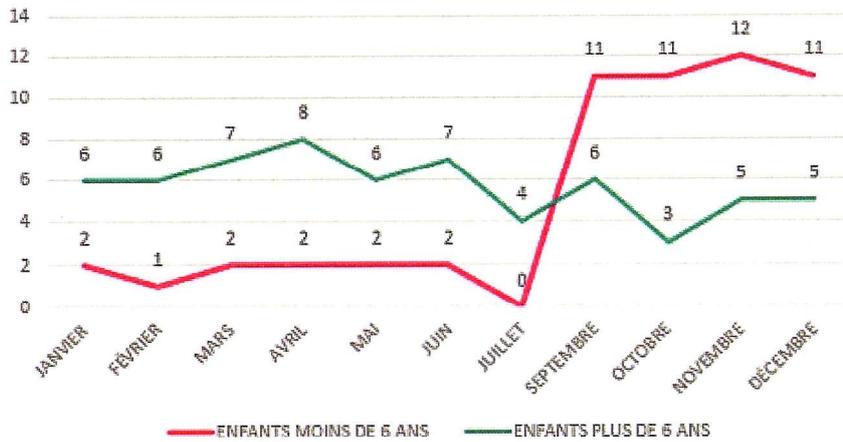
(Attention nombre d'enfants différents accueillis par mercredis (journées, demi-jour)



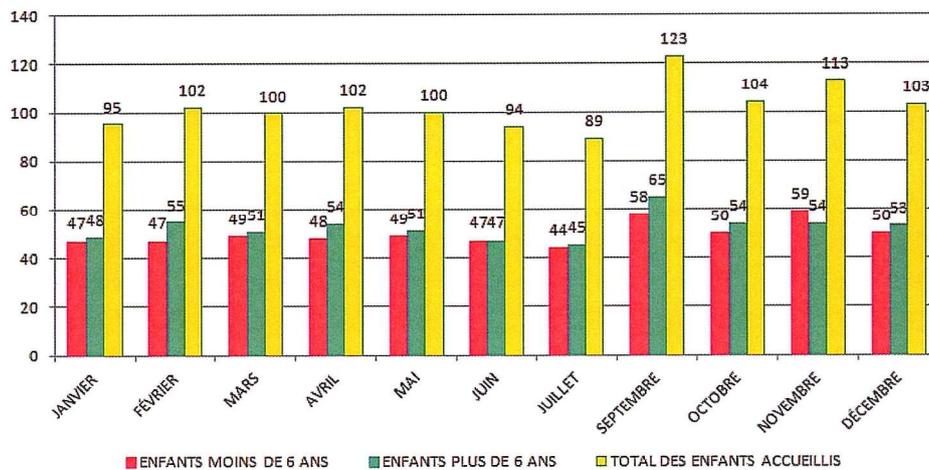
NOMBRE D'ENFANTS ACCUEILLIS LE MERCREDI A LA DEMI-JOURNEE DU MATIN EN 2019



NOMBRE D'ENFANTS ACCUEILLIS LE MERCREDI A LA DEMI-JOURNEE DE L'APRES-MIDI EN 2019



NOMBRE TOTAL D'ENFANTS ET TOTAL PAR GROUPE D'AGE ACCUEILLIS LES MERCREDIS 2019



2022 – Un projet pour les jeunes



Un projet

La Ville souhaite proposer un espace de loisirs, de création, d'engagement collectif.

Ses objectifs :

- Offrir un accueil de qualité et convivial pour les jeunes
- Amener les jeunes à être acteurs de leurs loisirs
- Mettre les jeunes en lien avec les projets et les événements phares locaux
- Développer un partenariat pérenne dans le cadre des actions du local
- Développer une communication pertinente en direction des jeunes
- Développer la citoyenneté et l'engagement des jeune
- Accompagner les jeunes dans leurs projets et initiatives.
- Favoriser la participation à la vie locale, l'engagement dans les institutions.
- Développer la reconnaissance par l'adulte à travers des événements et des projets
- Pouvoir informer des relais plus spécifiques
- Préparer à accéder à d'autres étapes du parcours d'adolescent vers l'âge adulte.

Un lieu



Le lieu d'intervention est actuellement un local technique sur deux niveaux avec mezzanine, servant principalement de stockage.

L'objectif du local sera de proposer aux jeunes de 11 à 17 ans un lieu de rencontre, de ressources et d'accueil. Cela passe par:

- la création d'une zone d'accueil
- d'espaces d'activités, de détente et de multimédias
- d'un coin cuisine et de convivialité
- d'un bureau et d'une infirmerie



VUE SUR LE CENTRE ALPHONSE DAUDET
FACADE NORD ET EST

Projet Educatif de Territoire 2021

- Projet formation IREPS, continuité éducative, avec l'Education Nationale
- Démocratisation du spectacle vivant avec le service culturel
- Lien école petite enfance / enfance jeunesse dans l'accueil des enfants

Projets partenaires internes /externes



- Des jeunes un programme pour 3 ans – des projets engagés
- Connaissance et visite des institutions
- Rencontre avec d'autres CMJ

Conseil municipal jeunes



- Organisation de cafés-parents
- Projets solidaires
- Projet santé « def'dents »
- Des ateliers innovants: « programme la routine », ateliers bien-être
- Projet contes et droits de l'enfants

Projets Péricolaires



- Reconduite du plan mercredi
- Aménagement des espaces
- Passerelles avec le pôle petite enfance
- Lien avec l'école concernant les enfants en situation de handicap
- Projets solidaires et scientifiques et collaboratifs

Projets Extrascolaires



- Un Espace jeunes pour 2022
- Un self participatif avec le service restauration

Projets structurels



- Lire et Faire lire
- Le DALHIR
- Convention avec les FRANCAS
- Formation avec l'IREPS
- Les promeneurs du net

Dispositifs



- Le rendez-vous des illuminations
- La Semaine Bleue
- Journée Petite Enfance/Enfance Jeunesse (PEEJ)

Les rendez-vous



Le Service Municipal de Restauration, un service qui s'engage.

Fonctionnement

L'ensemble des repas est préparé à la cuisine centrale de Jules Ferry, par le personnel communal (2 cuisiniers responsables de production alternativement chaud et froid et 12 agents de restauration). Ils sont consommés dans l'un des 5 satellites : la crèche, les écoles, le foyer restaurant et le portage à domicile.

En période scolaire, elle produit chaque jour environ 730 repas pour la crèche, les 3 groupes scolaires, le foyer restaurant et le portage à domicile. Les repas sont également préparés pour les enfants qui fréquentent les accueils de loisirs le mercredi.

En période de vacances scolaires, elle produit environ 230 repas pour la crèche, l'accueil de loisirs, le foyer restaurant et le portage à domicile.

Pour info et à retenir

- La part des produits issus de l'agriculture biologique et /ou de l'agriculture raisonnée est en progression.
- La mise en place d'une lutte contre le bruit.
- La mise en place d'un projet de lutte contre le gaspillage.

Pour les tout - petits de la crèche

Chaque jour les repas sont confectionnés par les agents du service au sein de la cuisine centrale. Ils sont réalisés à partir de produit frais. Une purée différente est proposée chaque jour afin d'éveiller le goût de nos petits bambins, il en est de même pour les compotes.

Pour les enfants des écoles, variété et équilibre des repas

Parce que l'équilibre alimentaire est essentiel au bon développement des enfant, la Municipalité propose selon un plan alimentaire qui répond aux recommandations du Groupement d'Etude des Marchés en Restauration collective et de Nutrition (GEMRCM), un menu à 5 composants à chaque repas :

- une entrée ;
- un plat principal (protéines) ;
- un accompagnement (légumes et /ou féculents) ;
- un produit laitier ;
- un dessert (fruit /dessert lacté/ pâtisserie).

Les besoins en protéines, fer et calcium des enfants sont ainsi couverts. La découverte culinaire et la diversité alimentaire ont également toute leur place dans les restaurants scolaires. C'est pourquoi des repas à thème sont régulièrement proposés.

Projet Educatif de Territoire 2021

- Projet « Lutte contre le gaspillage » - partenariat avec association pour distribution de repas.
- Projet du jardin à l'assiette – production de certains aliments.
- Self participatif
- Passer du 60% à 80% de produits frais.
- Définir de nouveaux marchés locaux.
- Projet européen – fruits, légumes et laitages.
- 50% Bio pour 2022.

Projets structurels



- Association TERRENA
- Producteurs locaux.

Projets partenaires internes /externes



- Formation AMAP / Logiciel pour lutter contre le gaspillage
- Formation des agents de restauration sur les changements des pratiques de cuissons et présentation /sensibilisation enfants – repas.

Dispositifs



- Fête des illuminations
- Passerelles SMEJ- RAM - Magicabou
- Journée Petite enfance – Enfance

Les rendez-vous



GOUTER
ÉGALIM
responsable
viande
restaurant
dessert
éco
fruits
bien
repas
manger
légumes
bio

Multisports le mercredi, une action complémentaire

La ville de Gerzat propose des activités multisports les mercredis après-midi pour les enfants de CE2, CM1, CM2 scolarisés à Gerzat.

L'encadrement est assuré par les éducateurs sportifs de la ville. L'activité principale est la randonnée dans le parc des volcans, les enfants participent aussi à des rencontres sportives avec les enfants d'autres collectivités.



Des vacances sportives avec les ETAPS pour se dépasser

Une semaine sportive pour de jeunes Gerzatois

Etant donné le contexte sanitaire, les ETAPS (éducateurs sportifs territoriaux) ont dû s'adapter en organisant cet été une semaine sportive sans hébergement du lundi 6 juillet au vendredi 10 juillet.

Les enfants ont participé à des activités physiques de pleine nature, essentiellement dans le parc des volcans. Au programme, de la randonnée, de l'orientation, du biathlon, de la cani rando et du vtt.

Les enfants, dont la majorité n'étaient pas habitués à pratiquer autant d'activités sportives, ont fait preuve de beaucoup de ténacité. Ils ont su former un groupe très soudé qui leur a permis de dépasser leurs limites. Les éducateurs, ravis de cette cohésion, ont ainsi rempli leur mission avec une grande ouverture d'esprit, semant ainsi de petites graines dans le cœur de ces jeunes sportifs en herbe.



Education Nationale et Gerzat, des Partenaires,

Présentation du Projet Educatif de territoire en construction

Depuis 3 ans, la Ville et l'Education Nationale ont impulsé au travers de son ancien PEDT une réflexion sur la continuité éducative pour les enfants et entre les différentes structures sur le territoire.

Le but de ce projet est d'institutionnaliser et pérenniser le partenariat initialement engagé au service de l'accueil du jeune enfant. Il s'agit de développer une culture professionnelle commune et de programmer des actions concertées entre structures petite enfance, écoles maternelles et service municipal.

Les objectifs de ce projet :

1. Rechercher une cohérence en matière d'accompagnement éducatif et d'accueil global de l'enfant sur le territoire.
2. Partager les connaissances et les pratiques professionnelles pour construire une culture commune.
3. Développer le lien et la cohérence entre les objectifs des projets éducatifs et pédagogiques des différentes structures

En 2021, la Ville et l'Education Nationale ont décidé de définir comme public cible les enfants du territoire de 0 à 3 ans et de prolonger la réflexion pour les enfants de 4 à 12 ans, dans un deuxième temps.

Présentation du projet entre l'Education Nationale et la Ville :

Rappel de l'historique

Des visites ont été organisées par les professionnels, dédiées à la connaissance, par les enfants et la crèche, de l'école maternelle.

Une réflexion partenariale a ensuite été menée, en 2019 avec tous les professionnels de la petite enfance de la commune (crèche, RAM, enseignants des écoles maternelles, service municipal enfance jeunesse) afin de faciliter, **sécuriser et assurer la continuité de l'accueil du jeune enfant.**

Suite à ces échanges, des actions ont vu le jour.

- Visites réciproques des structures par tous les professionnels,
- Elaboration d'actions communes,
- Formations communes (neurosciences, travailler ensemble : enseignants - ATSEM).

Le cadrage institutionnel

Ce projet s'appuie sur la cohérence entre les deux partenaires, leurs programmes, leurs projets, leur fonctionnement:

1. Les orientations ministérielles : décret 2006, programmes 2015, Loi pour une école de la confiance, circulaires de 2012 et 2013, circulaires de rentrée 2019 et 2020,
2. Projet de territoire pour la commune de Gerzat (PEDT),
3. Projets d'écoles (actuellement en cours de rédaction pour une durée de 3 ans),
4. Projet éducatif du SMEJ (et labellisation du plan mercredi),
5. Projet éducatif et pédagogique du multi-accueil,
6. Projet de fonctionnement du RAM (volet éducatif et pédagogique).

Le pilotage du projet

Ce projet s'articule autour de 3 instances de concertation.

a) Un Comité de Pilotage (COPIL) composé:

- Des élus de la mairie,
- De l'inspecteur Education Nationale de la circonscription (IEN),
- De l'inspecteur Education Nationale chargé de mission académique maternelle,
- Du conseiller pédagogique de Circonscription,
- Du coordinateur enfance jeunesse de la Ville,
- Des directeurs et responsables des services petite enfance – enfance/jeunesse.

Les Modalités du pilotage de cette instance sont les suivantes :

- 2 ou 3 rencontres par an pour structurer, formaliser, suivre et évaluer le projet de partenariat entre la ville de Gerzat et l'Education nationale.

b) Un Comité Technique (COTECH) composé de :

- Des directeurs des écoles et/ou enseignants concernés,
- Des responsables du RAM et un professionnel représentant les responsables des structures petite enfance, périscolaire et extrascolaire.

Les Modalités du pilotage de cette instance sont les suivantes :

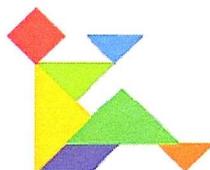
- Rencontres régulières en fonction de la mise en place des actions et dans le respect de l'échéancier et des évaluations programmées.
- Co-animation par le coordinateur enfance jeunesse de la ville et le conseiller pédagogique de circonscription.

c) De Groupes de Travail (GT) composés de :

- Des acteurs des actions concernées : enseignants, animateurs, ATSEM, personnel de la petite enfance...

Les Modalités du pilotage de cette instance sont les suivantes :

- Rencontre en fin d'année scolaire afin d'élaborer des actions communes pour l'année à venir (définir le type d'action, l'échéancier, la mise en œuvre et l'évaluation).
- Rencontres pour mise en œuvre opérationnelle des actions (régulation suivant les besoins).



a) Les premières actions envisagées

FICHES ACTIONS 2021-2022	OBSERVATIONS
1. Rencontres, parents d'élèves et professionnels	- réunion avant l'entrée à l'école maternelle - réunion de rentrée en septembre
2. Formation IREPS professionnels concernés par l'accueil des jeunes enfants (petite enfance – TPS et PS)	Formation concernant les acteurs suivants : Enseignants, Animateurs, Auxiliaires de puériculture, Animateurs du RAM, responsables des structures
3. Visite des nouveaux lieux d'accueil (école, Smej)	Définir des passerelles des structures « petite enfance » aux structures d'accueil à l'entrée à l'école.

Cf . fiches actions en annexe de ce document

L'évaluation

a) Les indicateurs possibles

Certains indicateurs seront à préciser au fur et mesure de la mise en place des actions.

En interne au projet/ au porteur de projet	En externe au projet / au porteur de projet
<p>LES FORCES Points permettant de justifier de l'intérêt du projet en fonction des actions menées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les connaissances et compétences communes acquises, - La collaboration entre les professionnels (échanges téléphoniques, rencontres, ...), - La cohérence et la lisibilité des pratiques éducatives (postures partagées, interrogation des usagers), - L'utilisation ou la construction d'outils communs, 	<p>LES OPPORTUNITES Tirer parti des facteurs ou situations extérieurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les partenariats développés en dehors du projet, - La mutualisation des moyens avec d'autres porteurs de projet (partenaires ou autres), - Les subventions ou soutiens techniques extérieurs, - L'engagement d'experts dans certains domaines, - Le contexte législatif, une politique défavorable, ?
<p>LES AXES DE PROGRES Points d'amélioration</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les ressources, - La connaissance du terrain, - La connaissance des partenaires sur le terrain, - Les besoins de formation, de matériel, 	<p>LES MENACES Problèmes, obstacles, freins pouvant nuire au développement du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - La rupture avec les partenaires, - Le contexte législatif, une politique défavorable, - Le climat, - Une crise sanitaire, - Un turn-over des personnels,

b) Comparaison des prévisions et de la réalisation : Evaluation quantitative/Evaluation qualitative

c) Le projet est-il pérenne, est-il transférable à d'autres tranches d'âge ?

d) Transmission et lisibilité : Valorisation (communication)

e) Perspectives : Prolongements envisagés ou réajustement ou projection

Le service des ATSEM, des agents essentiels à la vie de l'école

La mise à disposition, par la Ville de Gerzat, d'agents spécialisés dans les écoles maternelles constitue un partenariat majeur entre L'Education Nationale et la commune.



Sur le temps scolaire les enfants sont placés en permanence sous la responsabilité de l'enseignant. L'ATSEM est un acteur éducatif à part entière de la communauté éducative. Membre de la communauté éducative, l'ATSEM participe à l'accueil de l'enfant et sa famille, aux activités pédagogiques et répond aux besoins quotidiens de l'enfant. À travers ces activités, il est un référent pour l'enfant et sa famille. Il accompagne l'enfant et lui permet de créer de nouveaux liens sécurisants, dans un nouvel espace à découvrir, avec de nouveaux adultes, de nouveaux pairs, de nouveaux rythmes et de nouvelles règles de vie. Son attitude bienveillante facilite ces transitions et offre à l'enfant une sécurité affective pour qu'il puisse s'ouvrir aux autres et entrer dans les apprentissages.

LES FONCTIONS DE L'ATSEM

Des fonctions complémentaires
les unes aux autres

UNE MISSION EDUCATIVE

- Soin et aide sont apportés aux enfants durant le temps scolaire
- Aide et accompagnement sont apportés aux enfants durant la pause méridienne
- Accompagnement des temps de transition

UNE MISSION D'ENTRETIEN

- Responsable de la propreté des locaux, des classes et du matériel

UNE MISSION PEDAGOGIQUE

- Aide matérielle, à l'enseignant, pour la préparation des activités pédagogiques
- Aide, à l'enseignant, à l'encadrement des activités
- Participation à l'accueil des enfants et au temps de sieste

La Ville de Gerzat compte 12 Atsem qui font partie du Service Municipal Enfance Jeunesse depuis la rentrée 2021/2022. Celles-ci participent au temps de la pause méridienne pour favoriser la continuité éducative entre les différents temps scolaires et périscolaires.

Gerzat renouvelle son Plan Mercredi

Le Plan Mercredi, plus qu'un projet, une réflexion sur l'accueil global de l'enfant

Ses objectifs

- Veiller à la complémentarité éducative sur les différents temps,
- Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants dans les structures de la Ville, en particulier des enfants en situation de handicap,
- Travailler de concert avec tous les acteurs du territoire et inscrire les activités périscolaires et extrascolaires dans cette dynamique partenariale,
- Proposer des activités riches et variées (œuvre, spectacles, exposition, etc.).

Un accueil déclaré sur la commune

- Un dans les locaux de l'EJL :
 - Accueil des enfants à la journée avec repas.
 - Public accueilli : 3/11 ans.
- Pour l'accueil de loisirs 3-11 ans du mercredi, sont accueillis les enfants domiciliés à Gerzat et/ou scolarisés à Gerzat.
- Les familles doivent s'inscrire via « la fiche d'inscription aux accueils péri et extrascolaires ».
- Les enfants seront accueillis dans le respect de la capacité d'accueil.
- Les inscriptions se font selon un échéancier avec dates butoirs fixées chaque année. L'échéancier est accessible sur le site Internet de la Ville et par voie d'affichage dans les écoles.

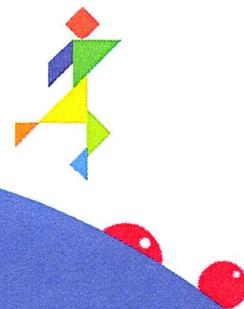


Accueil des enfants en situation de handicap

Chaque enfant doit pouvoir trouver sa place, quel que soit son handicap. Dans la continuité de l'école inclusive, l'accueil de loisirs doit permettre un accueil de qualité aux enfants en situation de handicap.

La faisabilité et les conditions spécifiques d'accueil et d'accompagnement de l'enfant en situation de handicap en accueil de loisirs sont déterminées dans le cadre d'une rencontre entre la famille, le Dispositif d'Accompagnement du Handicap vers des Loisirs Intégrés et Réguliers (DAHLIR) et le SMEJ. Un Projet Personnalisé de Scolarisation, s'il existe, servira de base à la définition de ces conditions.

A ce jour, un travail est en réflexion entre les écoles et les accueils de loisirs afin de préserver la continuité et la cohérence éducative pour que les enfants accueillis puissent trouver référent et repère tout au long de leur parcours, ceci mis en cohérence par les adultes qui les suivent au quotidien.



Les Mercredis de la Culture

Arti' culture

Les objectifs du Projet éducatif de la Ville correspondant à ces activités.

- Favoriser l'accessibilité à tous les enfants aux structures et projets liés à l'art sur le territoire communale et intercommunale.
- Valoriser la culture (locale, ancestrale, étrangère, etc.) qui offre des thèmes variés et riches pour les enfants.
- Développer l'accessibilité aux arts.
- Créer des projets ou participer à l'organisation d'événements qui feront des accueils des lieux d'ouverture et de partage.
- Découvrir des lieux et des événements locaux de qualité et adaptés.

Objectif en lien avec les projets d'école:

- Assurer la continuité des apprentissages
- Favoriser la réussite éducative

Les Partenaires

- Service Culturel
- Ecole de Musique de Gerzat
- Médiathèque Alphonse Daudet
- Musées de la communauté d'agglomération.
- Le Cinéma le Rio
- Le conservatoire de

ATELIERS PROPOSES

- Ateliers créatifs avec des intervenant plasticiens.
- Visites des musées et d'exposition du territoire.
- Atelier d'écriture de chansons.
- Projet avec le service culturel « La première séance »
- Projet avec le service culturel « atelier découverte des métiers du spectacle ».
- Programmation jeunes avec le service culturel.
- Atelier Histoire et patrimoine de la Ville de Gerzat (maquettes, visites animées...)
- Adhésion et participation au dispositif « Lire et Faire Lire ».
- Heures du conte à la Médiathèque.
- Sorties pédagogiques.
- Eveil musical pour les tous petits

Les Moyens

- Les locaux de l'EJL pour accueillir les activités
- Les salles de spectacles.
- L'espace médiathèque.
- Malle musique.

Les Mercredis
« scientifiques »

Sciences et Nature

Les objectifs du Projet éducatif de la Ville correspondant à ces activités

- Favoriser les apprentissages et l'expérimentation.
- Favoriser les apprentissages (Les animateurs ont un rôle éducatif, avec nos autres partenaires que sont l'école, la famille et les autres co-éducateurs...)
- Favoriser la connaissance de son territoire et de son patrimoine historique.
- Favoriser la notion de développement durable.

Objectif en lien avec les projets d'école

- Assurer la continuité des apprentissages
- Favoriser la réussite éducative

ATELIERS PROPOSES

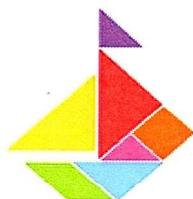
- Ateliers autour du Jardin.
- Ateliers autour des sens.
- Ateliers autour du Tri
- Ateliers « Numérique »
- Journées Rando'.
- Sortie à Paléopolis à Gannat.
- Sortie au musée Lecoq.

Les Partenaires

- Services techniques de la Ville ;
- Agent de la collectivité spécialisé en informatique pour animer des ateliers.
- ETAPS
- LPO
- Association les Petits Débrouillards
- Les intervenants spécialisés dans les domaines concernés.

Les Moyens

- Les locaux de l'EJL pour accueillir les activités
- Salle informatique.
- Sorties pédagogiques
- Malles pédagogiques sur le tri sélectif.
- Formation des animateurs sur les activités liées à l'environnement et aux activités scientifiques.



Les
Mercredis
Sportifs

Pass'sport et Jeu Co

Les objectifs du Projet éducatif de la Ville correspondant à ces activités.

- Favoriser le développement psychomoteur de l'enfant.
- L'apprentissage à l'autonomie
- Favoriser et promouvoir auprès des enfants les activités physiques régulières.

Objectif en lien avec les projets d'école:

- Complémentarité des activités physiques et sportives.

ATELIERS PROPOSES

- Les mercredis sportifs des ETAPS (dans le cadre de l'USEP)
- Une journée balisée « sport et santé » sur l'année.
- Mise en place d'Olympiades.
- Mise en place de jeux d'orientation

Les Partenaires

- Les ETAPS de la Ville
- Les animateurs sportifs (BPJEPS APT) du SMEJ.
- Les associations volontaires

Les Moyens

- Les complexes sportifs.
- Les gymnases de la ville.
- Les événements sportifs sur le territoire

Les Mercredis
Citoyens

Parcours du p'tit citoyen

Les objectifs du Projet éducatif de la Ville correspondant à ces activités.

- Favoriser les savoirs-être et la socialisation pour permettre à l'enfant de s'intégrer.
- Favoriser le collectif, mais aussi l'individualité dans ce collectif dans le respect de l'autre et de la différence (L'enfant est un individu dans le groupe, mais il doit prendre en compte ses pairs, idée de partage et de tolérance, prise en compte du handicap, différence culturelle...).
- Favoriser la citoyenneté et la participation citoyenne (l'enfant est Gerzatois, mais un citoyen de l'Europe et aussi du monde).
- Favoriser la notion d'intergénérationnelle.

Objectif en lien avec les projets d'école:

- En complémentarité avec les apprentissages civiques vus à l'école.

Les Partenaires

- La Police Municipale de la Ville;
- Le Foyer Octave Archimbaud
- Partenaires associatifs

Les Moyens

- Transport.
- Locaux de l'EJL pour accueillir les différents ateliers.
- Temps de concertations avec les différents acteurs.

ATELIERS PROPOSES

- Ateliers « temps de paroles », moment pris avec les enfants pour entendre leurs attentes et leurs besoins.
- Ateliers en lien avec les projets du CMJ
- Atelier autour de la Semaine Bleue
- Ateliers « autour du Monde », ateliers autour des pays du monde
- Ateliers autour des Droits de l'enfant.
- Ateliers « JE SIGNE » apprendre la langue des signes.
- Participation à la journée « Vélo-cité » à Aubière en 2019.

Le Conseil Municipal Jeunes, une instance citoyenne avec pleins de projets pour sa Ville

Soucieuse de promouvoir la participation des jeunes sur son territoire, la Ville à élue en 2021 son troisième CMJ.

Pourquoi un CMJ ?

Il permet aux jeunes :

- De **découvrir et apprendre** ce qu'est la démocratie.
- **D'expérimenter** ta place de citoyenne ou de citoyen en te donnant la parole.
De découvrir et de comprendre le fonctionnement de ta commune, et comment sont prises les décisions pour bien vivre ensemble.
- **D'être actrice ou acteur dans ta ville** en réalisant des projets :
 - liés à l'environnement,
 - sur le thème solidarité,
 - en créant des manifestations favorisant le lien entre les habitants
 - des projets culturels.
- **D'être le lien** entre le Conseil municipal des adultes et les enfants que tu représentes.

Le CMJ, de quoi s'agit-il ?

C'est une instance qui se rencontrent, échangent, discutent, s'expriment et réfléchissent, pour faire des propositions pour leur Ville et mettre en place des projets

Durée du Mandat

Les jeunes conseillères et conseillers municipaux sont élus pour deux ans

Composition

La composition du CMJ est la suivante

- 1 élève de CM1 de chaque groupe scolaire,
- 2 élèves de CM2 de chaque groupe scolaire,
- 3 élèves de sixième,
- 3 élèves de cinquième,

= 15 jeunes élus.

Le nombre peut varier en fonction du nombre de candidats de chaque école et collège. Des places d'élus peuvent être redistribuées sur les écoles ou le collège ou il y a plus de candidats.

Qui peut être candidat ?

Tous les jeunes élèves, scolarisés à Gerzat allant du CM1 à la 5^{ème}.

Le CMJ, comment ça marche ?

Une cérémonie à ne pas louper !



Après les élections c'est la remise officielle de l'écharpe !

Le devoir de mémoire



Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918

Des séances de travail riches en apprentissages et en rencontres...



Les séances de travail ont lieu un vendredi par mois. La première année, le CMJ a une petite formation aux valeurs de la République, au fonctionnement de la commune, au fonctionnement des services de la Ville et du Conseil départemental, régional et autres institutions.

Les jeunes élus ont également une mission de représentation lors de cérémonies officielles, en leur qualité de représentants des enfants des écoles élémentaires et du collège de la ville, sous la responsabilité et avec l'accord de leurs parents.

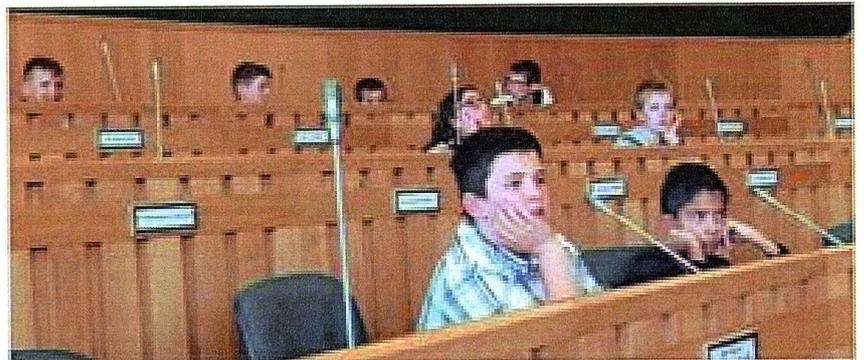
démocratie
habitants solidaire
ensemble idées
République solidarité
liberté décider projets
ville égalité vivre fraternité
ENVIRONNEMENT choix
comprendre

Une réunion publique pour valoriser les projets



Chaque année, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal des jeunes à présenter, lors d'une réunion publique, les avancées de leurs projets.

Visite des grandes institutions !



Visite du Conseil Départemental du Puy de Dôme



Visite du Sénat

L'évaluation, une étape essentielle.

Le PEDT formalise une démarche de territoire, permettant de traduire l'engagement des différents partenaires à coordonner leurs actions sur l'ensemble des temps de vie de l'enfant, dans un souci de cohérence et de qualité éducative.

Afin de mesurer les résultats et de faire évoluer le projet pour renforcer son efficacité, il est indispensable d'évaluer les actions mises en place.

Les acteurs de l'évaluation

L'évaluation du PEDT est réalisée par le comité de pilotage local, chaque année scolaire et à l'issue de la durée de la convention. Dans l'intervalle, l'évaluation continue du projet, permet d'orienter ses objectifs et d'adapter ses activités tout au long de l'année.

La méthode

Il est important de définir la méthode et les outils pour collecter des données au cours du déroulement du projet.

- Adhésion de la communauté éducative :

La méthode doit s'appuyer sur les acteurs du comité de pilotage local. L'adhésion est essentielle pour favoriser l'implication dans l'élaboration d'un diagnostic partagé qui servira de base pour la définition du nouveau PEDT.

- Les modalités :

Elle ne doit pas seulement consister en la réalisation d'un bilan périodique des actions menées au regard des objectifs éducatifs, elle constitue un outil pour les acteurs éducatifs locaux :

- Pour communiquer et partager sur la mise en œuvre du PEDT auprès de l'ensemble des acteurs éducatifs et partenaires du projet
- Pour apprécier l'impact de la mise en œuvre du projet et de ses actions.
- Pour piloter le projet éducatif territorial, au regard des objectifs recherchés et des résultats constatés.

Le PEDT s'inscrit nécessairement dans une temporalité qui n'est pas celle de l'immédiateté. Il n'a pas été ainsi souhaité de figer un système d'évaluation rigide. L'évaluation relève en effet d'un travail en commun des partenaires.

Le référentiel d'évaluation proposé s'appuie sur les six orientations stratégiques du PEDT.

Pour chaque objectif opérationnel rattaché à ces orientations, des critères d'évaluation sont proposés, de natures différentes, permettant de juger :

- sa pertinence
- son efficacité
- son impact

Ils permettent d'apprécier l'ensemble des changements significatifs et durables dans la vie et l'environnement des publics, des partenaires, des professionnels ayant un lien avec le projet.

Questionner le pilotage du projet.

Concertation / co-construction du projet

- Un groupe de pilotage représentatif a-t-il été constitué ?
- Dans quelle mesure assure-t-il le suivi du projet ?
- Dans quelle mesure permet-il d'influer sur l'évolution du projet ?

Organisation territoriale du projet - Le territoire a-t-il pris en compte :

- les modalités d'accueil des enfants sur les temps extrascolaires et périscolaires?
- les ressources existantes sur le territoire (associations, intervenants)?
- les habitudes des familles en matière de loisirs (sportifs, artistiques, ...) ?

Articulation du projet avec les différents acteurs éducatifs du territoire

- Le PEDT prend-il appui sur un diagnostic de territoire ?
- Dans quelle mesure le PEDT prend-il en compte les actions et projets portés par les différents acteurs éducatifs du territoire ?
- Les différents acteurs éducatifs se connaissent-ils ? se reconnaissent-ils ?
- Dans quelle mesure les différents acteurs éducatifs se sont-ils appropriés le PEDT de manière globale ?
- Dans quelle mesure chacun des différents acteurs éducatifs ont-ils une place dans ce PEDT ?

Coordination du PEDT

- Existe-t-il une coordination du PEDT sur le territoire ?
- Un professionnel est-il chargé de la coordination globale du PEDT ?
- Le coordonnateur est-il reconnu par les partenaires éducatifs ?
- Le coordonnateur est-il en mesure d'exercer une coordination pédagogique du projet dans sa globalité ?

Démarche d'évaluation

- Les modalités et critères d'évaluation du PEDT ont-ils été anticipés ?
- Les modalités prévues permettent-elles d'évaluer :
 - la cohérence du projet : au regard des valeurs portées par le territoire / du contexte institutionnel et réglementaire ?
 - la pertinence du projet : au regard de l'état des lieux et du diagnostic initiaux ?
 - l'efficacité du projet : au regard des objectifs initialement fixés ?
 - l'efficience du projet : les résultats sont-ils à la mesure de l'ensemble des moyens et ressources mobilisés ?
 - l'impact global du projet sur le territoire : au regard des effets attendus et des effets induits (non attendus) ?

Questionner les intentions éducatives du projets

Objectif général 1:

Favoriser la réussite éducative et le bien vivre ensemble en réduisant les inégalités, en valorisant les enfants et les jeunes.

Critères:

- Prendre en compte le rythme et les besoins et attentes des enfants
- Prendre en compte la notion de bienveillance
- Favoriser le Vivre ensemble
- Favoriser l'accessibilité aux services
- Favoriser la participation des enfants et des jeunes
- Favoriser l'engagement citoyen
- Développer des actions de prévention en direction des jeunes
- Développer des actions respectant la notion de développement durable
- Créer du lien entre les générations
- Favoriser les apprentissages pour l'ensemble des temps de l'enfant
- Développer l'inclusion numérique

Indicateurs pour évaluer les aspects quantitatifs:

- Nombre d'enfants, de jeunes, de familles touchées par les différents domaines d'intervention,
- Nombre d'acteurs mobilisés par les projets et actions visant les différents domaines d'intervention,
- Nombre de structures développant les différents champs d'intervention,
- Nombre d'actions organisées développant les champs d'action suivant.

Indicateurs pour évaluer l'efficacité:

- Articulation des services avec les projets d'écoles et les dispositifs existants,
- Mise en place par les structures de règles communes ou de projets communs dans l'accueil des enfants – règles communes,
- Amélioration et aménagement des Locaux et espaces de vie adaptés,
- Formation des intervenants
- Diversité et la complémentarité des actions au travers des programmes,
- Existence d'une alternance entre temps calmes et activités au sein de la journée de l'enfant,
- Mise en place des conditions permettant la sieste des plus petits suivant leur besoin,
- Adaptation éventuelle des activités en fonction des besoins de l'enfant,
- Conditions de mise en œuvre pour favoriser la notion de choix pour les activités,
- Conditions de mise en œuvre des ENI

Moyens

- Enquête auprès des enfants et des parents sur la nature de l'offre mise en place,
- Evaluation des équipes éducatives sur les modalités d'articulation des différents temps de l'enfant,
- Evaluation des enseignants sur les actions mis en place de manière commune,
- Retours des instances de concertation d'enfants et de jeunes.

Périodicité de l'évaluation: année scolaire

Objectif général 2 :

Renforcer une articulation cohérente entre les différents temps de l'enfant et favoriser la continuité éducative.

Critères:

- Cohérence et Continuité entre les temps
- Cohérences et Continuité entre les acteurs
- Connaissance du développement, des besoins et des attentes du public

Indicateurs pour évaluer les aspects quantitatifs:

- Nombre d'actions, de passerelles, de liens mis en place pour favoriser la cohérence et la continuité entre les différentes structures,
- Nombre d'enfants, de jeunes concernés,
- Nombre de partenaires travaillant ensemble,
- Nombre de formations communes,
- Fréquence des réunions du comité de pilotage et des comités techniques et groupes de travail,
- Nombre de réunions de travail entre acteurs éducatifs pour harmoniser les règles de fonctionnement ,
- Taux satisfaction des acteurs éducatifs sur l'organisation mise en place.

Indicateurs pour évaluer l'efficacité:

- Liens mis en place entre les équipes scolaires, périscolaires, extrascolaires et évaluation des actions
- Actions formalisées entre partenaires et évaluations de celles-ci
- Satisfaction des familles dans la place qui leur est attribuée (instances, rencontre, communication des programme)

Moyens

- Temps d'échanges entre les différents acteurs éducatifs avant la rentrée scolaire,
- Mettre en place des temps d'échange entre les différents acteurs sur les pratiques professionnelles,
- Réunions/conférences aux familles animées par les différents acteurs éducatifs.
- Formations communes
- Expertises internes aux services de la ville et expertises des partenaires en lien avec les actions

Périodicité de l'évaluation: année scolaire

Objectif général 3 :

Favoriser l'accessibilité aux Services des enfants en situation de handicap et continuer à s'appuyer sur les dispositifs institutionnels et/ou associatifs.

Critères:

- Rendre accessible aux enfants, les différents services proposés.
- Utiliser les dispositifs proposés ou définis avec les partenaires pour faciliter l'accessibilité aux services.

Indicateurs pour évaluer les aspects quantitatifs:

- Nombre d'enfants accueillie,
- Nombre de familles rencontrées,
- Nombre de partenaires associés,
- Nombre de personnel encadrant les enfants.

Indicateurs pour évaluer l'efficacité:

- Efficacité du plan d'accompagnement – suivi des acteurs,
- La formation des professionnels dans le but de développer une culture commune,
- Aménagement et besoins logistiques dans le cadre de l'accompagnement.

Moyens

- Définir un plan d'accompagnement des familles
- Lien et évaluation entre les partenaires dans l'accompagnement des familles et sur les dispositifs mis en place

Périodicité de l'évaluation: année scolaire

Objectif général 4 :

Entretenir la communication et la cohésion entre les partenaires (Familles- Partenaires Institutionnels – Associations-Ville)

Critères:

- Communication
- Cohésion

Indicateurs pour évaluer les aspects quantitatifs:

- Nombre de partenaires institutionnels sollicités dans le cadre des projets
- Nombre de partenaires institutionnels ayant adhéré aux actions et aux projets définis
- Nombre d'associations sollicités dans le cadre des projets,
- Nombre d'associations ayant adhéré aux actions et aux projets définis
- Nombre de partenaires associés dans le cadre des groupes de travail,
- Nombre de parents inscrits dans le cadre des actions et projets proposés.

Indicateurs pour évaluer l'efficacité:

- Evaluation par les partenaires institutionnels des actions mis en place dans les domaines d'intervention et pertinence de la place donnée à ceux-ci,
- Evaluations des associations, des actions mises en place dans les domaines d'intervention et pertinence de la place donnée à ceux-ci,
- Place donnée aux parents dans le cadre des actions et pertinence de la place donnée à ceux-ci,

Moyens

- Les programmes proposés dans le cadre des accueils,
- La journée Petite Enfance / Enfance –Jeunesse dédiée aux familles et aux réseaux de professionnelles,
- Les comités de pilotages, techniques et groupes de travail,
- Enquête pour les participants et évaluation des actions

Périodicité de l'évaluation: année scolaire

Objectif général 5 :

Renforcer les partenariats sur le territoire, pour garantir la continuité et la complémentarité de l'offre éducative via le « Plan Mercredi »

Critères:

- Renforcer les partenariats
- Garantir la continuité et la complémentarité dans le cadre du « plan mercredi »

Indicateurs pour évaluer les aspects quantitatifs:

- Nombre de partenaires initiaux faisant partie du projet
- Nombre de partenaires en plus ayant adhéré aux projets

Indicateurs pour évaluer l'efficacité:

- Evaluation de l'articulation des activités périscolaires avec les enseignements,
- L'accessibilité et l'inclusion de tous les enfants,
- Evaluation de la qualité des activités avec les professionnels dans le cadre des accueils, avec les partenaires dans le cadre du COPIL,
- Prise en compte du développement des compétences psychosociales des enfants,
- Prise en compte de la notion de citoyenneté dans les actions,
- Prise en compte de l'autonomie des enfants dans les activités proposées,
- Prise en compte de la découverte de leur territoire,
- La participation des parents,
- Retour de satisfaction des enfants quant aux programmes proposés.

Moyens

- Formation des professionnels,
- Projet d'école
- Projet de l'Accueil Collectifs de Mineur
- Les projets communs,

- Les instances de concertations
- Le programme abordé par les enfants en classe
- Les activités périscolaires proposées
- La convergence des deux dans des temps spécifiques

Périodicité de l'évaluation: année scolaire

Objectif général 5 :

Développer un système de suivi et d'évaluation pertinents des dispositifs et projets pour favoriser les améliorations des actions et des projets.

Critères:

- Système de suivi
- Évaluation
- Axes d'amélioration

Indicateurs pour évaluer les aspects quantitatifs:

- Nombre de concertation de toutes les instances traitant de l'évaluation,
- Nombre d'outils mis en place pour traiter du suivi et de l'évaluation,
- Nombre de professionnels dans le cadre des accueils traitant de l'évaluation,
- Nombre de retour d'évaluations en fonction du nombre des actions proposées.

Indicateurs pour évaluer l'efficacité:

- Retours des évaluations des projets pédagogiques,
- Informations nécessaires,
- construction d'indicateurs pertinents,
- Outils et procédures permettant le recueil des informations en temps voulu,
- Procédures de traitement impliquant les différents acteurs,
- Modalités de diffusion des données une fois traitées avec les acteurs concernés

Moyens

- Fiches d'évaluation par action
- Collectes et analyses
- Instances de concertation
- La formation des acteurs
- Réinterrogation du diagnostic

Périodicité de l'évaluation: année scolaire

Signataires du Projet

Monsieur,
Le Conseiller Départemental
du Canton de Gerzat
13ème Vice-Président
Clermont Auvergne
Métropole
Maire de la Ville de Gerzat

Monsieur le Préfet
du Puy de Dôme

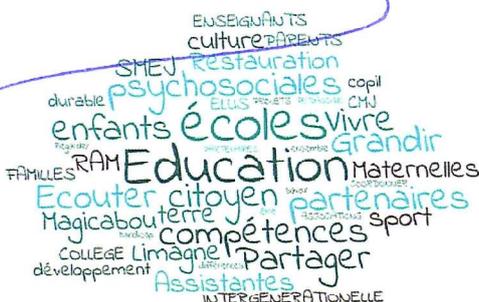
Philippe CHOPIN

Serge PICHOT



Monsieur le Directeur Académique de
l'Éducation Nationale du Puy de Dôme

Michel ROUQUETTE



L'Éducation est l'arme la plus
puissante qu'on puisse utiliser pour
changer le Monde.

Nelson Mandela

Prix Nobel de la Paix 1993 et Président de l'Afrique du Sud



Nom et prénom : Serge PICHOT
Fonction : Maire de la Ville de Gerzat
Adresse postale : Place de la Liberté 63360 GERZAT
Téléphone : 04 73 25 00 14
Courriel : monsieur.le.maire@ville-gerzat.fr

Nom et prénom du correspondant : Stéphanie LEBLAIN
Fonction : Coordinatrice Enfance et Jeunesse
Adresse postale : 3, allée Claude Bois 63 360 GERZAT
Téléphone : 04 73 27 85 05
Courriel : s.leblain@ville-gerzat.fr

